

L'écho des locataires

Démolition du bâtiment 3 Champ de Mars.

Démolition du bâtiment 3 Champ de Mars : 1^{er} COUP DE PELLE !

Une page se tourne ! L'inauguration de la démolition de ce bâtiment de la cité Champ de Mars, construite dans les années 60, a eu lieu le mardi 19 juillet en présence de Muriel Corréard, directrice d'Habitat Perpignan Méditerranée, de Julien Baraillé, Conseiller Régional, des représentants de la ville de Perpignan, Mmes Bravo, Bertran, Fourquet, Mr Gatault et d'habitants émus de voir disparaître cette résidence de 54 logements dans laquelle ils ont vécu et à laquelle ils étaient attachés.

Avant de faire procéder au grignotage de l'immeuble le maître d'œuvre **Jean-Thomas Pitscheider** est revenu sur le challenge ambitieux de l'opération liée à ce "gros vaisseau de 55 m de long, 11 m de large, avec 9 étages et qui pèse 10 000 tonnes". Les travaux préalables de désamiantage ont duré 4 mois. Ce sont en effet plus de 2,5 km de joints de façades amiantés et 1000 tonnes d'amiante au total qui ont été extraites. 98 % des déchets et gravats seront recyclés à l'issue de l'opération. Comparativement, la démolition du bâtiment ne prendra en tout qu'un petit mois. Elle permettra ensuite de poursuivre le grand projet urbain inscrit au NPNRU avec un aménagement « vert », intelligent et pratique qui facilitera la vie des habitants et la circulation du centre-ville aux quartiers sud. Ce projet porté par l'ESH Habitat Perpignan Méditerranée dans un partenariat avec la Ville de Perpignan, l'ANRU, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales et Perpignan Méditerranée Métropole confirme le travail et le professionnalisme des équipes de l'ESH qui ont contribué au relogement des habitants et à l'encadrement de la démolition avec le maître d'œuvre **Pitscheider** et les entreprises **BUESA, CAMAR, SEMPERE & FILS**.



2 nouvelles RÉSIDENCES à POLLESTRES en 2023

Pollestres séduit et confirme son attractivité !

La ZAC Olympéo s'étoffe en effet avec la construction de 87 nouveaux logements répartis dans 3 bâtiments. Implantées au cœur du quartier Sydney, les résidences seront baptisées "Melbourne" et "Camberra" en référence à deux autres grandes villes australiennes. Après "Le Clos des vignes" (19 logements) et les résidences "Apollon et Aphrodite" (70 logements), c'est le 3^e projet immobilier de l'ESH HPM sur la commune.

La visite de chantier s'est déroulée le jeudi 07 juillet dernier en présence du maire, **Jean-Charles Moriconi**, de ses adjoints et de **Muriel Corréard**, Directrice Générale de l'ESH HPM.

Les Bâtiments A et B sont composés de 68 logements dont 15 T2 de 48 m², 31 T3 de 73 m², 22 T4 de 81 m². Le Bâtiment C regroupe quant à lui 19 logements. Il se compose de 3 T2 de 48 m², 9 T3 de 73 m² et 7 T4 de 81 m².

L'objectif du promoteur **Amétis** rejoint celui de l'ESH HPM qui est de concevoir de beaux logements multi-orientations mêlant qualité de vie et appropriation des habitants.



Le projet se distingue ainsi par la qualité des finitions et des prestations proposées. Tous les appartements sont dotés d'un extérieur avec terrasse ou loggia, de rangements et placards. La résidence sécurisée sera clôturée avec contrôle d'accès. Enfin, de nombreux arbres et plantes aux essences méditerranéennes accompagneront le stationnement et les cheminements extérieurs. Deux places de stationnement par logement et des locaux à vélos sont également prévus. Maître d'œuvre : **Atelier GARCIA-RUIZ** Architecte-Urbaniste. Les résidences seront livrées en début d'année 2023.

DES ANIMATIONS GRATUITES TOUT L'ÉTÉ

Tournée CINÉMA PLEIN AIR



Les jeudis soirs jusqu'au 18 août à partir de 19h30.

Pique-niquer, regarder, débattre...

Apportez votre pique-nique, partagez un moment convivial puis assistez à la diffusion du film « **Gagarine** » de Fanny Liatard et Jerémy Trouilh. « *Jamais un HLM n'a été filmé ainsi...* » disent les critiques de ce film tout public avec un jeune héros impliqué et bouleversant qui porte des valeurs positives. Un débat autour des thématiques du film clôturera la soirée.

- 04/08 à 21h30 : Résidence Diaz
- 11/08 à 21h30 : Résidence Champ de Mars
- 18/08 à 21h30 : Résidence El Vives

Ateliers créatifs "LE PAPIER DANS TOUS SES ÉTATS"

Les mardis après-midi jusqu'au 31 août de 14h à 16h.

Cour de la résidence Pont-Rouge.

La capsule de l'Hé-space se positionne tout l'été au pied de la résidence Pont-Rouge. RDV avec l'artiste Dominik Chaudoir du **collectif Agit'Hé** pour fabriquer, peindre, graver, découper... bref pour créer et s'amuser autour du papier ! Tout public. À partir de 10 ans (8 ans si accompagné). **Inscription au 06 11 43 45 97**



Plus d'infos sur notre site www.habitat-pm.fr et les pages Habitat Perpignan Méditerranée de nos réseaux sociaux.



Élections des REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES au Conseil d'Administration



Du 15 novembre au 15 décembre 2022, 4 millions de locataires HLM vont voter pour choisir leurs représentants. Les locataires élus feront partie du Conseil d'Administration de leur organisme Hlm. Ces élections sont importantes. En application de la réglementation fixée par le Code de la Construction et de l'Habitation à l'article R421-7, l'élection des représentants des locataires au Conseil d'Administration de l'ESH Habitat Perpignan Méditerranée, aura lieu le **16 Novembre 2022**.

Les dispositions relatives à ces élections sont les suivantes :

Sont électeurs :

- Des personnes physiques qui ont conclu avec la société un contrat de location d'un local à usage d'habitation au plus tard six semaines avant la date de l'élection et ont toujours la qualité de locataire de la société ;
- Des occupants dont le titre de location a été résilié pour défaut de paiement du loyer mais qui sont sans dette à l'égard de la société six semaines avant la date de l'élection, justifiant de la bonne exécution d'un plan d'apurement de leur dette et qui satisfont aux conditions fixées par le juge ou le plan d'apurement ; ces locataires satisfaisant dès lors aux termes du 1° de l'article R.422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Des sous-locataires qui ont conclu avec l'une des associations ou centres visés aux articles L. 442-8-1 et L. 442-8-4 du CCH un contrat de sous-location d'un logement de la société au plus tard six semaines avant la date de l'élection. Chaque location, occupation ou sous-location ne donne droit qu'à une voix. Le titulaire de plusieurs locations, occupations ou sous-locations ne dispose que d'une seule voix.

- **SCRUTIN** : Les listes de candidats devront comporter 10 (dix) noms et seront composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Elles doivent être présentées complètes.

- **ACTE DE CANDIDATURE** : Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation (article R 421-9), les listes de candidats doivent être présentées par des associations oeuvrant dans le domaine du logement. Ces associations doivent être indépendantes de tout parti politique ou organisation philosophique, confessionnelle, ethnique ou raciale et ne pas poursuivre des intérêts collectifs qui seraient en contradiction avec les objectifs du logement social ou du droit à la ville.

Les listes de candidats devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de l'ESH Habitat Perpignan Méditerranée - 35 bd Saint Assisclé - 66000 PERPIGNAN, ou déposées contre la délivrance d'un reçu. La date limite de dépôt ou de réception est fixée au 21 septembre 2022 à 17h. Toute contestation relative à l'acceptation ou au refus des listes seront susceptibles de recours devant le Tribunal d'Instance de Perpignan.

- **VOTE** : Le vote se fera par correspondance, en dispense d'affranchissement, et par internet.

- **DÉPOUILLEMENT** : Le dépouillement aura lieu le **16 novembre 2022** au Siège de l'ESH Habitat Perpignan Méditerranée.

